

ARRETE DU MAIRE N° 125/2025

ARRETE DU MAIRE/DU PRESIDENT ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE ANNEE 2025

Le Maire de la commune de SARI SOLENZARA

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Vu la délibération en date du 16/02/2023 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du comité social territorial en date du 07/02/2023

Vu l'arrêté en date du 03/02/2021 établissement des Lignes Directrices de Gestion (LDG) après avis du comité social territorial en date du 26/01/2021.

ARRETE

ARTICLE 1 - Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint administratif principal de 2ème classe

Ordre	Nom/Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
1	MENDEZ Sabrina	Adjoint Administratif	17/11/2025

ARTICLE 2 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Corse du Sud qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 -Le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera : - publié où affiché en collectivité, ou l'établissement public.

Fait en Mairie de SARI-SOLENZARA, le 06 octobre 2025

Le Maire, Jean TOMA.



Monsieur le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié à l'agent le 06 octobre 2025
Signature de l'agent